REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article N°L 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

****

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira le

MERCREDI 30 août 2023

à 19 H 00

Hôtel de ville, salle des mariages – 45, rue de la Mer à Luc-sur-Mer

En séance publique

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2023

2/ Compte-rendu de l'activité des conseillers communautaires (art. L 5211-39 al. 2 du CGCT)

3/ Rapport des Décisions du Maire (article L2122-23 du CGCT)

4/ Finances

4-01 Budget primitif 2023 de la Commune de Luc-sur-Mer (*budget principal*) – Décision modificative n°3

4-02 Budget primitif 2023 Luc Location (*budget annexe*) – Décision modificative n°2

4-03 Budget primitif 2023 Luc Animation (*budget annexe*) – Décision modificative n°1

4-04 Demande de subvention d'investissement en faveur de la cour extérieure de l'Alsh Le Cap auprès de la Caisse d'allocations familiales

5/ Ressources humaines

5-01 Contrat d'apprentissage (alternante en communication) aux services administratifs

5-02 Contrat d'apprentissage (alternante en événementiel) aux services administratifs

5-03 Contrat d'apprentissage (alternante en BPJEPS animation culturelle) au service jeunesse

5-04 Recours au service civique pour les équipements SAS/CAP et service jeunesse

5-05 Gratification des stagiaires – Augmentation du plafond maximum

5-06 Remboursement de l'avance payée par un agent de police municipale en règlement de ses frais d'hôtel (non pris en compte par le CNFPT) à l'occasion d'un stage armement bâton télescopique de protection

5-07 Frais engagés par un élu pour la visite des Jardins suspendus (Le Havre) dans le cadre des travaux de la Commission Parcs et jardins élargie au Conseil des sages – Prise en charge / remboursement

6/ Environnement – Développement durable

6-01 Groupe AIRE – Convention de partenariat pour l'installation d'un rucher

7/ Logement

7-01 Convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la ville de Luc-sur-Mer sur le patrimoine d'INOLYA

7-02 Frais engagés par le locataire du 3 rue de Verdun auprès d'ENGIE Home Services pour dépannage et entretien sur chaudière murale (changement débistat amorti) – Prise en charge / remboursement

8/ Voirie et réseaux divers

8-01 Société INOLYA - Rétrocession à titre gratuit au profit de la Commune de la parcelle AE n°341 rue Abel Lemarchand

8-02 Société PARTELIOS HABITAT – Convention matériel éclairage public et lignes souterraines / Servitude d'implantation (candélabres situés rue du Professeur Yves Delage)

8-03 Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

8-04 Rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

9/ Sport, culture

9-01 Candidature au label « Terre de jeux 2024 »

9-02 Ciné-conférences ALTAÏR à la salle du Drakkar – Contrat 2023/2024

9-03 Convention de partenariat avec l'association La Compagnie Schizo pour la saison théâtrale 2023/2024 à la salle du Drakkar

10/ Informations diverses

Affiché le ***25 août 2023***

Le Maire
Philippe CHANU

MAIRIE DE LUC-SUR-MER (Calvados)